



Le Trait d'Union

Lettre Périodique d'information des habitants du Sauze du Lac
Numéro 25 - Septembre 2025

ÉDITORIAL

Un dernier numéro... (pour la route ?)

Vous tenez aujourd'hui entre vos mains le dernier Trait d'Union de notre mandat, le 25^{ème} numéro. Depuis le 1^{er} septembre, nous sommes officiellement entrés en période préélectorale, en vue des élections municipales prévues le 15 et 22 mars 2026. Cette étape implique de la retenue dans nos propos, afin de respecter les règles qui s'imposent à nous.

Ce que nous souhaitons partager avec vous aujourd'hui, c'est avant tout un message de simplicité et de sincérité. Depuis plusieurs années, ce bulletin a été le lien régulier entre nous : un moyen de vous informer, d'expliquer, de partager nos projets et parfois aussi nos questionnements. Nous espérons qu'il vous a permis de mieux suivre la vie de notre commune, dans ses réussites comme dans ses défis.

Le temps des bilans viendra bientôt. Aujourd'hui, il s'agit surtout de vous remercier pour votre écoute, vos retours, vos critiques constructives et vos encouragements. C'est grâce à ce dialogue permanent que nous avons pu avancer.

Et parce que la vie publique s'accompagne toujours de débats et de regards différents, je voudrais partager avec vous une phrase de Jules Claretie* :

« Tout homme qui dirige, qui fait quelque chose, a contre lui ceux qui voudraient faire la même chose, ceux qui font précisément le contraire et surtout la grande armée des gens, d'autant plus sévères, qu'ils ne font rien du tout. »

Une citation pleine de réalisme, mais qui nous rappelle surtout que l'essentiel est d'agir, d'essayer, et de le faire toujours pour l'intérêt collectif.

Alors, avant de vous laisser parcourir ce nouveau numéro, je voudrais simplement redire le plaisir et la fierté d'avoir travaillé, avec notre équipe municipale, au service de notre village.

Avec toute mon amitié,
Saufement vôtre,

Jb – Ls
Jacques Bonnin – Premier Adjoint

**Arsène Arnaud Clarétie, dit Jules Claretie ou Jules Clarétie, né le 3 décembre 1840 à Limoges et mort le 23 décembre 1913 à Paris, est un romancier, dramaturge, critique dramatique, historien et chroniqueur français de la vie parisienne*

Le Mot du Maire

ENCORE UN MOT.....

En 2020, les conseillers choisis par votre vote, m'ont élu pour être le maire de notre commune. Les candidats n'étaient pas nombreux... !!

Depuis cette date l'ensemble du conseil, bien aidé par le personnel de la mairie, a maintenu l'activité de notre commune. Bien ou mal, à chacun sa vision des choses.

Dans six mois, un nouveau choix se présentera. Le poste de maire nécessite de l'engagement, du temps et de l'énergie.

C'est cette énergie que je n'ai plus suffisamment pour assurer de façon responsable cette belle fonction.

Aussi, je ne me représenterai pas lors de la prochaine élection municipale.

Je vous remercie sincèrement pour la confiance que vous m'avez accordée. Cela a été et c'est encore un honneur de représenter notre beau village.

La vie continue, et qu'elle soit belle pour le Sauze du Lac et ses habitants.

Le Maire – Bernard Raizer

COUP DE FOUDRE

Jeudi 14 août 2025 à 16h40, un violent éclair a frappé le village.

Deux feux de broussailles se sont déclarés rue du Pied de Vière.

Immédiatement, de nombreux habitants sont intervenus avec pelles, tuyaux d'arrosage et branches, pour limiter la progression.

Le matériel de lutte contre l'incendie du village a été mis en place pour dominer l'incendie qui était maîtrisé à l'arrivée des pompiers.

Toutefois, des dégâts électriques importants sont à déplorer, tant chez les particuliers et spécialement chez Sylvie et Loïc, que pour la commune (réverbères, automatismes, réservoirs d'eau....etc)

A cette période estivale, les réparations risquent de durer.

Je tiens à remercier l'ensemble de la population pour sa réactivité, sa disponibilité et pour l'aide active apportée

Très sincères remerciements.

Le Maire

FÊTE DU VILLAGE 2025

Samedi 26 juillet, pour la fête du village, nous étions 109 à partager un repas préparé par l'Alpin Truck avec Dj Eddie pour l'animation musicale, le repas fut précédé d'un apéritif offert par la commune.

Merci à celles et ceux qui nous ont apporté leur aide, pour la réussite de cette soirée.



PARC DE JEUX

Une nouvelle aire de jeux pour nos plus petits a été inaugurée le samedi 24 juin dernier sur la plage de Port Saint Pierre, à côté du terrain de boules.

N'hésitez pas à emmener vos petits pour en profiter !



BILAN DE NOS ANIMATIONS ÉTÉ 2025

Hormis la fête du village (page 2), des animations ont eu lieu dans notre village. Nous avons eu Taoto éphémère avec 25 participants, Ovni : 40 participants, le petit chimiste : 10 participants.

Celles-ci ont été animées par l'association Euroscope que nous remercions.

Le Smictom a également fait une animation de recyclage des canettes en aluminium avec 24 personnes. Merci à eux, également.

CÉRÉMONIES

Deux belles cérémonies ont été célébrées en notre mairie :

La première : le 7 juin, nous avons eu la joie de célébrer un baptême républicain pour Tom et Raphaël, jumeaux de 10 ans, petits-fils de Alain et Magali Bonhomme.

La deuxième : Noces d'or – 50 ans de mariage – pour Nadine et François Cinus.

Les cérémonies se sont déroulées dans la joie et la bonne humeur, comme il se doit !! Nos vœux de bonheur à eux tous !!



Baptême républicain Tom et Raphael



Noces d'or Nadine et François

NOS LABELS

Notre commune peut être fière des différents labels que nous avons, grâce au travail de nos employés communaux, et, de l'équipe municipale.

Pour rappel, voici les labels que nous avons :

Le pavillon bleu pour l'été 2025, le prévention routière trois cœurs, villes et villages fleuris, village ami des animaux, pays d'art et d'histoire

RAPPEL : Interdiction de divagation des chiens

Conformément à l'arrêté municipal n°7 du 9 mai 1984, **toujours en vigueur**, il est **strictement interdit de laisser divaguer les chiens** sur la voie publique, dans les espaces publics.

Un chien est considéré en état de divagation s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître (sauf chasse ou garde de troupeau).

👉 Pourquoi cette interdiction ?

Pour garantir la sécurité des personnes, notamment des enfants,

Pour éviter les accidents de la circulation,

Pour préserver la tranquillité publique et la propreté des espaces communs,

Et pour protéger la faune locale.

Merci à chacun de veiller à tenir son animal en laisse et à respecter les règles de bon voisinage pour le bien de tous.

DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES

ARRONDISSEMENT
DE GAP

MAIRIE DU SAUZE

05160 SAVINES-LE-LAC



114 17 1984

Le 1984

ARRETE N° 7

Le Maire de la commune de Le Sauze

-Vu la Loi du 21 juin 1898 art. 16

-Vu le décret du 6 oct. 1904 et suivants et du 31 décembre 1922 art. 57

-Vu l'art. 213 du code rural

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale, dans l'intérêt de la sécurité publique et en vue de sauvegarder la production du gibier, de prendre toutes mesures relatives à la circulation des chiens et notamment d'interdire la divagation de ces animaux

ARRETE:

-Art. 1: Il est expressément interdit de laisser les chiens divaguer sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien

-Art. 2: Les chiens circulant sur la voie publique devront être munis d'un collier, portant gravé, sur une plaque, le nom et le domicile de leur propriétaire.

-Art. 3: Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

-Art. 4: La Gendarmerie et le garde chasse du Sauze sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Au Sauze le 9 Mai 1984

Le Maire,

